[Imputation budgétaire] [Donnée 2] Donnée 3 [Donnée 4]



Ministère de [...]

Arrêté n° [...]

portant fin d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire

Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre ler du livre VII de la partie législative ;

Vu le décret n° 93-522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° [...] en date du [...] portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire,

Arrêt[e]:

Article 1er Il est mis fin au versement de la nouvelle bonification indiciaire de [M. / Mme] [Nom]

[Prénom], [Grade], [Echelon], affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], à compter du [...].

Article 2 : L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]